

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
DU 26 FEVRIER 2018**

Légende : P : présent, A : absent, E : excusé

NOMS PRENOMS	PRESENCE
JANKY Eustase (Président)	P
Collège A – Commission Recherche Pôle Guadeloupe	
GEOFFROY Michel	P
GASPARD Sarra	P
GROS Olivier	P
SAINTON Jean-Pierre	A
Collège A – Commission Formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BILBA-BOURGUIGNON Ketty	P
COLLARD Martine	P
MERIL Alex	P
Collège A - Commission recherche Pôle Martinique	
DANIEL Justin	P
JOSEPH Philippe	P
SMITH RAVIN Juliette	Procuration à M. ROOS
ROUVILLAIN Jean-Louis	Procuration à M. DANIEL
Collège A - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
LAPOINTE Julien	P
JEHEL Louis	P
ROOS Christophe	P
Collège B - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
ANTOINE-JONVILLE Sophie	P
CALIF Rudy	A
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BOUDHAU Marlène	P
CLERGUE Manuel	P
LEMOINE Soazig	P
Collège B - Commission recherche Pôle Martinique	
L'ETANG Gerry	P
MAINGE Paul-Emile	A
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
DORVILLE René	P
MEZEN Chantal	P
ROGERS Dominique	P

Collège C - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
JEAN-ALEXIS Célia	Procuration à M. GEOFFROY
VERDOL Philippe	A
Collège C - Commission recherche Pôle Martinique	
GALY Karine	Procuration à Mme MEZEN
JO Louis-Félix	Procuration à M. DORVILLE
Collège D - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
JACQUET Nathalie	Procuration à Mme BOUDHAU
Collège D - Commission recherche Pôle Martinique	
DESERT Gérald	A
Collège E - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
AZEDE Catherine	P
LETIN Grégory	Procuration à M. VARDE
Collège E - Commission recherche Pôle Martinique	
BERNADINE Jean-Marc	P
PAJARD Anne	P
Collège F - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
COLLOT Moïse	A
Collège F - Commission recherche Pôle Martinique	
PELAGE Mirella	P
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BEHARY Franciane	P
VARDE Bruno	P
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
JEAN-BAPTISTE Pascale	P
METHELIE Nathalie	P
Doctorants - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
ODACRE Elisabeth	P
SOLVAR Sidney	A
Doctorants - Commission recherche Pôle Martinique	
CLAUDE Jean-Philippe	P
CONFLON GROS-DESIRS Patricia	A
Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
AL WARRAK Karen (<i>Titulaire</i>)	A
PARVIN Nicolas	P
BIABIANY Emmanuel	A
BOUGRER Maella	A
CHOLET Stéphane	P
DELESSY Marine	A

Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
AUDAR Alvin	P
BAROUT Gwénaëlle	A
TOUSSAY Yonella	P
HARRIGAN Jackenson	P
BOLIVARD Nathanael	A
TRESFIELD Anna-Léa	A
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
BENGOUBOU-VALERIUS Mendy	A
MARTINEZ Dominique	P
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
DERUSSY Odile	A
ROQUELAURE Philippe	A
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Martinique	
MARIE-JOSEPH Pierre	A
QUENEHERVE Patrick	P
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
GROUGI Sophie	DEMISSIONNAIRE
VENGETO Frédéric	Procuration à M. HARRIGAN
Invités Pôle Guadeloupe (sans voix délibérative)	
VAILLANT Jean (Directeur ED)	A
Invités Pôle Martinique (sans voix délibérative)	
MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN Odile (VP Pôle Martinique)	P
BERHET Dominique (Directeur ED)	A

**Conseil Académique
du
Lundi 26 Février 2018**

PROPOS LIMINAIRES

M. le Président Eustase JANKY – M. ALLARD, avons-nous le quorum ?

M. Jean Luc ALLARD (*Administration générale*) – Nous avons le quorum, vingt présents ou représentés en Martinique, seize présents ou représentés en Guadeloupe, soit un total de 36.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Bonjour aux collègues de Martinique et de Guadeloupe. Ce CAC sera relativement long car nous avons quatre étapes à savoir : le CAC plénier, le CAC aux enseignants, le CAC aux enseignants-chercheurs et le CAC aux Professeurs. Nous allons commencer sans plus tarder par le CAC plénier avec un certain nombre de points à l'ordre du jour. Je voudrais également ajouter à l'ordre du jour de ce CAC, le poste de PR206 de la Faculté de droit et d'économie de la Martinique. Avez-vous des questions diverses ? M. CHOLET.

M. Stéphane CHOLET (*CFVU Guadeloupe*) – J'ai deux questions diverses. La 1^{ère} concerne la Faculté de médecine plus particulièrement les stages des étudiants qui ont dû être reportés à cause de l'incendie. J'aimerais savoir si ces stages pourront être rattrapés, et si oui dans quelles conditions. Ma 2^{ème} question concerne l'UFR-SEN où les étudiants ont manifesté leur mécontentement par rapport au délai insuffisant entre la fin des enseignements et le début des examens, ce pour le 1^{er} semestre. Nous souhaiterions savoir quelle procédure sera appliquée pour le semestre actuel. Pourrons-nous disposer d'un délai plus large pour les révisions ?

M. le Président Eustase JANKY – Très bien, je vous remercie. S'il n'y a pas d'autres questions diverses, nous allons commencer.

M. Justin DANIEL (*Vice-président Commission recherche pôle Martinique*) – Bonjour à toutes et à tous. Je crois que je suis chargé de la modération ce matin, en l'absence du DGSA. Pour la Martinique, il y a plusieurs questions diverses. Je commence par Mme SMITH-RAVIN.

Mme Juliette SMITH RAVIN (*Commission recherche pôle Martinique*) – Bonjour. Ma question porte sur la médiatisation des prises de position de l'avocat de l'Université des Antilles, ces derniers jours.

M. le Président Eustase JANKY – Il y a-t-il d'autres questions ?

M. Justin DANIEL (*Vice-président Commission recherche pôle Martinique*) – M. DORVILLE.

M. René DORVILLE (*CFVU pôle Martinique*) – Merci. J'aurai trois questions diverses. La 1^{ère} est relative à la reconnaissance de l'engagement étudiant tel que mentionné par le bulletin officiel n°33 du 5 octobre 2017. La question est simple : à quand la mise en place du dispositif de validation de l'engagement étudiant, sachant que les étudiants ne sont pas avec nous pendant très longtemps ? Je pense que c'est un mandat de deux ans, donc c'est un point relativement urgent. La 2^{ème} question diverse a d'ailleurs été évoquée au dernier CAC du 9 janvier, elle concerne la publication du poste PR0059 de la Faculté de droit et d'économie. Les postes ont été publiés jeudi dernier, j'ai procédé à une vérification et bien qu'ayant été validé au Conseil Académique du 2 octobre, ce poste n'est pas sur GALAXIE.

La 3^{ème} question est relative aux cinq postes attribués par le Ministère à l'Université des Antilles : à quand la répartition de ces supports par le Conseil Académique ?

M. Justin DANIEL (*Vice-président Commission recherche pôle Martinique*) – Une dernière question diverse. Mme ROGERS.

Mme Dominique ROGERS (*CVFU Pôle Martinique*) – Je souhaiterais avoir des éclaircissements quant à l'article paru dans France-Antilles sur l'offre de formation. L'article comporte de très nombreuses erreurs. J'aimerais non seulement avoir des éclaircissements mais surtout qu'un démenti soit prévu.

M. Justin DANIEL (*Vice-président Commission recherche pôle Martinique*) – M. le Président, il n'y a plus de questions diverses pour le Pôle Martinique.

1- VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 9 JANVIER 2018

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons commencer le Conseil plénier. Premier point à l'ordre du jour : validation du procès-verbal de la séance plénière du 9 janvier 2018. Avez-vous des remarques ou des questions sur ce procès-verbal ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche pôle Martinique*) – Pour la Martinique, j'aurai quelques corrections mineures à proposer mais pour gagner du temps, je me propose de les envoyer directement à M. ALLARD. Il faut préciser que le PV n'est pas dans nos pochettes à la Martinique, nous l'avons simplement reçu sous forme dématérialisée en amont du Conseil.

M. le Président Eustase JANKY – M. ALLARD.

M. Jean Luc ALLARD (*Administration générale*) – C'était prévu ainsi. Nous avons prévu de faire juste l'impression d'un jeu. Le PV étant relativement important, il s'agit simplement d'économiser le papier. En principe, il y a quand même un jeu dans la salle, en Guadeloupe et en Martinique, en cas de besoin.

M. le Président Eustase JANKY – Mme LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU pôle Guadeloupe*) – Pour ma part, je trouve bien de ne pas avoir un dossier de 40 ou 50 pages dans chaque pochette, vu l'économie que l'on peut en faire mais dans ce cas, il faudrait nous prévenir parce que si nous avons des remarques à faire sur le PV... Heureusement que j'ai mon ordinateur. Je regarde autour de moi, ce n'est pas le cas de tout le monde. Nous n'avons pas la possibilité de relire rapidement le PV. C'est le genre de chose que tout le monde doit savoir, dans ce cas nous nous adaptons à cette nouvelle manière de faire pour laquelle je suis partante mais à condition que ce soit efficace.

M. le Président Eustase JANKY – L'objectif c'est d'éviter d'avoir de gros dossiers.

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU pôle Guadeloupe*) – Il faudrait tout de même nous le dire car sans document écrit et sans ordinateur, nous sommes dans le flou le plus total.

M. le Président Eustase JANKY – Il faudra prendre l’habitude. Soit vous venez avec votre ordinateur pour pouvoir travailler, soit vous demandez de vous fournir un jeu et nous le ferons, soit vous sortez vos documents vous-mêmes.

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU pôle Guadeloupe*) – Vous savez que j’aime bien que les règles soient dites. Je suis d’accord pour l’écologie, je milite pour qu’il y ait de moins en moins de papier etc. mais dans ce cas, qu’on nous le dise. Nous ne pouvons pas travailler de la même manière si nous n’avons pas d’ordinateur ou pas de jeu de documents. J’ai mon ordinateur aujourd’hui mais il faut savoir, M. le Président, qu’avec trois ou quatre prises dans toute la salle, au bout d’une heure et demi ou deux heures, l’ordinateur est éteint.

M. le Président Eustase JANKY – Nous continuons. Y a t-il des remarques ou des questions sur le PV, en Martinique ? S’il n’y a ni question, ni remarque, nous allons passer au vote.

Mme Dominique ROGERS (*CVFU pôle Martinique*) – Excusez-moi, puisque nous n’avons pas eu le temps de lire le document, vous pourriez au moins nous donner un quart d’heure...

M. le Président Eustase JANKY – Ecoutez, Mme ROGERS, le document a été envoyé par voie électronique.

Mme Dominique ROGERS (*CVFU pôle Martinique*) – Comme l’a dit Mme LEMOINE personne ne nous a informés que nous n’aurions pas le temps de le consulter avant.

M. le Président Eustase JANKY – Mme ROGERS, nous avons dit que vous avez reçu le document, vous pourriez l’avoir lu et faire vos remarques. S’il faut attendre un quart d’heure en séance pour que chacun lise le document, nous n’y arriverons pas. A ce moment-là, on vous donnera le document en séance et vous le lirez en séance.

Mme Dominique ROGERS (*CVFU Pôle Martinique*) – A la Martinique, nous avons envisagé au début de votre mandature, que nous puissions disposer de petites tablettes qui permettraient à chacun d’avoir les informations en séance, sans avoir à éditer du papier.

M. le Président Eustase JANKY – La tablette existe mais pour le CA, Mme ROGERS. Nous allons passer au vote.

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU pôle Guadeloupe*) – M. le Président, à partir d’aujourd’hui nous prenons acte que tous les documents qui nous parviendront par mail, ne nous seront plus remis en version papier dans nos petites pochettes. C’est juste pour que nous puissions travailler efficacement parce que quand nous n’avons pas le temps de lire le document, nous trouvons toujours dix minutes avant la séance pour le faire, sachant que nous ne commençons jamais à l’heure. Là, nous ne pouvons pas lire le PV, ceux qui n’ont pas pris leur ordinateur ne peuvent rien faire. Nous ne pouvons donc pas valider un PV sur lequel les gens n’ont pu travailler.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense vraiment que lorsqu’on vous envoie un document, il faut prendre le temps de le lire et ne pas venir en Conseil pour le faire. Ce n’est pas la peine de perdre du temps pour vous le faire parvenir avant parce que c’est du temps que l’on perd. Venir en séance pour prendre ce temps, ça ne vaut pas le coup du tout. L’objectif c’est d’éviter d’utiliser trop de papier. Je peux comprendre que tout le monde n’ait pas un ordinateur dans la mesure où il n’y a pas assez de prises dans la salle. Si vous ne pouvez pas faire vos remarques sur un bout de papier, vous faites la copie et vous venez avec. C’est la moindre des choses. Nous sommes arrivés au stade où chacun devrait pouvoir

lire le document sur le site et venir avec ses remarques. On n'est pas obligé d'avoir une liasse de papier devant soi pour faire ses remarques. Il faut apprendre à travailler non seulement en faisant des économies financières mais également en protégeant la nature.

Mme Soazig LEMOINE (CFVU pôle Guadeloupe) – M. le Président, je suis d'accord, c'est juste que personne n'a été averti.

M. le Président Eustase JANKY – A partir d'aujourd'hui, considérez que vous êtes avertis. Je le dis aujourd'hui, il n'y aura pas systématiquement de version papier. Tout le monde n'est pas là, il faudra diffuser l'information pour les absents. Il n'y aura pas de version papier systématiquement. Il faut que cela figure dans le PV.

M. Justin DANIEL (Commission recherche pôle Martinique) – M. le Président, juste deux remarques. Si nous passons au vote, j'aimerais qu'il soit indiqué « sous réserve des corrections que je transmets à M. ALLARD ». Deuxième chose, M. DORVILLE souhaite s'exprimer.

M. le Président Eustase JANKY – M. DORVILLE.

M. René DORVILLE (CFVU pôle Martinique) – Merci, M. le Président. A la page 19, il y a des votes qui ne sont pas indiqués. Si les votes ne sont pas indiqués, sur quoi votons-nous aujourd'hui ? A la page 19 : « qui ne prend pas part au vote ? » ce vote concerne le poste PR0059 pour lequel vous vous étiez engagé à régulariser la situation. Vous voyez tout en bas ? Il faut que l'administration donne les éléments relatifs à ce vote.

M. Jean Luc ALLARD (Administration générale) – M. DORVILLE, le PV qui vous est soumis est établi à partir de l'enregistrement des différentes séances. En fait, ce qui a été indiqué en page 19, c'est ce qui a été annoncé lors de la séance. Si vous regardez bien, il n'y a pas eu de vote, les débats se sont engagés à nouveau et le vote réel est intervenu un peu après en page 20. Si vous regardez bien, en bas de la page 20, vous avez effectivement la retranscription du vote.

M. René DORVILLE (CFVU pôle Martinique) – On pourrait enlever cette partie parce qu'elle ne figure pas pour les autres questions.

M. Jean Luc ALLARD (Administration générale) – Le vote n'a pas lieu systématiquement au moment où il est annoncé. Là, c'était le cas. Le vote a été annoncé et effectivement, il n'a pas eu lieu tout de suite. Il a eu lieu après d'autres débats.

M. le Président Eustase JANKY – Après ces remarques, je pense que nous pouvons passer au vote. M. DANIEL, peut-on y aller ?

M. Justin DANIEL (Commission recherche pôle Martinique) – Nous pouvons y aller, M. le Président. Il y a juste une remarque que voudrait faire M. ROOS.

M. le Président Eustase JANKY – Dernière remarque puis nous passons au vote.

M. Christophe ROOS (CFVU pôle Martinique) – C'est par rapport au point relatif au vote qui a été éclairci juste avant. Quand on compte, le nombre de « contre » est de 10, le nombre de « pour » est de 9 et ensuite dans les échanges, on voit que l'administration générale fait une remarque sur le nombre de « contre » et pas sur les « pour ». Peut-on clarifier cette histoire ?

M. le Président Eustase JANKY – A quelle page, M. ROOS ?

M. Christophe ROOS (*CFVU pôle Martinique*) – A la page 20. Quand on reprend le vote global dont on a parlé tout à l'heure, on voit effectivement qu'il y a 10 « contre » et 9 « pour ». Après, on recompte le nombre de « contre » et le nombre de « pour », est-ce que c'est général ? Est-ce que c'était pour la Martinique ? Il me semble que le « pour » l'avait emporté, selon mes notes, ça prête à confusion. Est-ce que c'est vraiment fidèle à ce qui a été dit ? Où apparaît le vote final ?

M. le Président Eustase JANKY – M. ROOS, à priori c'est fidèle parce que c'est un document qui est rédigé, non pas par nous mais par une société qui reprend fidèlement ce qu'elle entend.

M. Jean Luc ALLARD (*Administration générale*) – Nous allons quand même vérifier.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche pôle Martinique*) – M. le Président, je crois qu'il faut simplement vérifier mais l'esprit même du procès-verbal montre que le « pour » l'a emporté. Il y a des rectifications d'ordre matériel à apporter au PV.

M. le Président Eustase JANKY – Très bien, nous allons vérifier, merci beaucoup. Après ces remarques, nous passons au vote.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? 5 (2 personnes à la Martinique, 3 en Guadeloupe)

Qui s'abstient ? 2 (2 abstentions à la Martinique)

Qui vote contre ? 1 (aucun vote « contre » en Martinique)

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Nous allons passer au point suivant.

2- EXAMEN ET VALIDATION DES PROPOSITIONS DES COMMISSIONS DE RECHERCHE SUR LA REPARTITION DES DOTATIONS DE L'APPEL A PROJET RECHERCHE 2018

M. le Président Eustase JANKY – M. ALLARD, pourriez-vous nous donner des informations concernant ce point ?

M. Jean Luc ALLARD (*Administration générale*) – En fait, nous vous avons adressé la proposition de répartition, le tableau ainsi que la note. Nous avons donc adressé également une note du Président sur ce point, vous en avez sans doute pris connaissance mais je vous en donnerai lecture.

M. ALLARD donne lecture de la note du Président relative à l'examen et la validation des propositions des commissions de la recherche sur la répartition des dotations de l'appel à projets recherche 2018.

M. le Président Eustase JANKY – Est-ce que l'un des deux V/P souhaite prendre la parole ?

M. Justin DANIEL (*V/P Commission recherche pôle Martinique*) – Je voudrais apporter quelques éléments. Il n'est pas question de réinscrire ce point à l'ordre du jour mais d'apporter quelques éléments. Sur le 1^{er} point : absence de validation par les commissions de la recherche. Je voudrais dire ici, M. le Président, que nous sommes encore entre deux régimes : l'ancien et le nouveau qui est en devenir. L'ancien ce sont les critères d'allocation des ressources que nous utilisons. Le nouveau devrait prendre effet avec la signature d'un contrat quinquennal, ce qui exigera de notre part l'établissement de nouveaux

critères et de nouveaux paramètres. Pour le moment, ce travail n'est pas fait. Nos statuts prévoient que la répartition des dotations de recherche doit se faire par les CR. Aujourd'hui, il n'existe aucune réflexion ni aucune disposition le permettant, précisément parce que nous sommes à cheval sur les deux régimes auxquels je viens de faire allusion. Je note d'ailleurs que l'allocation de moyens aux unités de recherche se fait selon deux modalités. D'une part, l'attribution de crédits récurrents ; d'autre part sur la base d'un appel à projet du Conseil Académique. Pour les crédits récurrents, nous avons procédé exactement comme cela se fait de longue date, sous l'empire de ce que j'ai appelé, l'ancien régime. Il n'y a pas eu d'examen de la part des CR donc les sommes allouées sont de l'ordre de 600 000 euros alors que l'appel à projet recherche est de l'ordre de 156 000 euros environ, je parle sous le contrôle de M. ALLARD. En la circonstance, ce qui a été appliqué, c'est tout simplement les règles en vigueur, en attendant que l'on puisse mener une réflexion de fond sur les nouveaux critères d'allocation des moyens.

Par conséquent, je souhaite effectivement que ce dossier soit repris pour apporter les corrections nécessaires, puisqu'il faut le faire en anticipant sur le nouveau régime, en passant devant les CR ; sachant que le passage du dossier en commission de recherche pour le pôle Martinique, ne concernera que deux unités. La répartition pour les unités multi-sites se fait automatiquement au niveau du CAC, conformément à nos statuts. Voilà les quelques éléments que je souhaitais apporter. S'agissant des erreurs, l'erreur est humaine. Mon collègue Olivier GROS apportera peut-être des éléments explicatifs, étant observé pour ma part – je le confesse modestement – que je ne suis pas du tout familier de logiciels tel qu'Excel et que je ne me suis pas impliqué comme il le fallait dans l'examen final des répartitions. Mais l'erreur, c'est moins dans l'affectation des moyens que dans le calcul du montant global résultant de cette affectation, selon les rubriques prévues par l'appel à projets. Olivier GROS pourra peut-être apporter des informations complémentaires à ce sujet.

Je vous remercie M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – M. GROS.

M. Olivier GROS (*V/P Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je te remercie Justin pour ces explications générales. De manière concrète, je voudrais dire que nous nous sommes effectivement réunis plusieurs fois (au moins deux fois) entre les deux commissions recherche Guadeloupe et Martinique. En Guadeloupe, nous étions quatre ou cinq, ça dépendait. Je ne donnerai pas les noms mais il y avait un représentant des professeurs, des MCF et des BIATOSS. Nous avons un volant de 156 000 euros, nous avons des demandes de chacune des équipes, nous avons donc établi les critères que vous avez sur l'autre feuille, de manière à établir équitablement et selon les critères les plus impartiaux possibles et arriver à répartir ces crédits.

Le souci – et là j'en prends sans aucun problème la responsabilité à deux niveaux – c'est que nous avons travaillé par équipe et ensuite nous avons rempli le tableau qui nous avait été fourni, avec le fichier Excel. A l'intérieur de chaque sous-rubrique, nous faisons la répartition mais nous n'avons pas fait le lien avec la feuille globale (celle qui vous est présentée ici) et qui allait reprendre les différentes feuilles. C'est là où nous n'avons pas été bons... où je n'ai pas été bon. Je n'ai pas suffisamment fait le contrôle du passage des calculs feuille par feuille jusqu'au feuillet global.

En fait quand M. ALLARD m'a demandé de faire ce travail pour savoir quelle était la répartition, je me suis trompé à certains endroits. Typiquement le LC2S c'est 17 000 euros, il y a 6000 euros de trop. Je me suis trompé de colonne. La plupart des petites erreurs sont directement liées à des reports qui n'ont pas été bons. Après, il y avait deux fois une ligne pour ACTE, c'était effectivement dans le fichier, nous n'avons pas fait attention. Ce sont de petites erreurs de cet ordre-là. Au final, ça fait un décalage de 5000 ou 6000 euros sur le total.

Nous nous réunirons à nouveau, nous ferons surtout l'effort de nous assurer en amont que toutes les équipes sont bien ordonnées de la même façon sur les différents fichiers de manière à faire un transfert Excel et à avoir un montant global qui se calculera tout seul. Nous tâcherons de ne pas refaire ces erreurs. C'est dommage parce que nous avons vraiment fait l'effort de nous réunir avant pour aller assez vite et rendre les propositions de répartition du BQR le plus tôt possible. Là, nous sommes obligés de décaler d'un mois, au prochain Conseil plénier

M. le Président Eustase JANKY – C'est dommage parce que c'est la première fois que nous étions un peu en avance mais nous allons quand même rattraper le retard assez rapidement.

M. Olivier GROS (*V/P Commission recherche pôle Guadeloupe*) – En sachant que sur le global, ça ne changera pas énormément. Nous verrons au niveau des commissions. Nous avons une ligne que nous avons très peu abondé, c'est celle de l'accueil des chercheurs étrangers. Je pense que c'est sur cette ligne que nous réajusterons en fait, parce que nous avons très peu donné par manque de moyens. Je pense que nous attribuerons les 5 ou 6000 euros à ce niveau.

M. le Président Eustase JANKY – Merci pour ce travail déjà effectué, c'est un beau travail qu'il faudra affiner afin de le valider au prochain CAC. Si nous arrivons à le valider au prochain CAC, nous serons toujours un peu en avance. Merci beaucoup. Nous passons au point suivant. Il s'agit de questions relatives à la Faculté de médecine.

3- EXAMEN ET VALIDATION DES DEMANDES D'OUVERTURE DE DU DES SCIENCES MEDICALES

M. le Président Eustase JANKY – Merci M. JEHEL de représenter la Faculté de médecine. Nous avons trois points. Le premier c'est l'examen et la validation des demandes d'ouverture des DU de l'UFR des Sciences médicales, la création du DU « Santé intervention sociale, accompagnement de publics spécifiques, accompagnement psycho social à l'aidant.

M. Louis JEHEL (*CFVU Pôle Martinique*) – Bonjour M. le Président. Je n'ai pas d'autres informations concernant l'enseignement des DU, j'ai des informations sur le PACES qui est simplement l'alignement par rapport à la réglementation nationale mais je n'ai obtenu aucun élément précis sur les différents DU qui sont principalement en renouvellement ou en ajustement.

M. le Président Eustase JANKY – Je peux donner quelques informations car j'ai lu les documents et je me suis également entretenu avec le Doyen et la responsable administrative de la Faculté de médecine. Concernant le DU « Santé et intervention sociale », c'est un DU qui est très demandé et qui a donc été créé. Les DU en médecine sont autofinancés. J'ai bien vérifié que ce DU est bien autofinancé, à priori il ne pose pas de problème. Un avis favorable a été émis en conseil d'UFR. Je vous demanderai, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, à ce que nous votions sur l'ensemble des DU. Celui-ci est une création. Le renouvellement du DU « Education thérapeutique » que je coordonne moi-même. C'est un DU qui a cinq ans d'âge, pour lequel on redemande tous les cinq ans la validation par le CA. Ce DU fonctionne très bien, nous avons un effectif de 20 à 25 étudiants et avons été obligés d'arrêter les inscriptions car la médecine évolue et il faut s'adapter. C'est également un DU important. Il y a deux autres DU pour lesquels il y a de petites modifications à la marge. Il y a des enseignants qui ont changé, des enseignements également. Tous ces DU ont eu un avis favorable du conseil d'UFR, il n'y a pas de grandes modifications. Ce sont des modifications à la marge qui n'ont pas soulevé de questions au conseil d'UFR. Voilà pour les DU, nous reviendrons sur la PACES. Pour ceux qui ont lu les documents, si vous avez des remarques,

des questions, je suis prêt à vous répondre. Nous sommes deux médecins, nous serons plus à l'aise pour répondre à certaines questions.

M. Justin DANIEL (*VP Commission recherche pôle Martinique*) – Pour la Martinique, Mme ROGERS.

Mme Dominique ROGERS (*CVFU pôle Martinique*) – Juste une question générale. Les DU de médecine sont autofinancés mais nous n'avons aucune information concernant les coûts de ces formations. Dans la mesure où elles bénéficient d'heures complémentaires, j'aurais voulu une précision sur ce point.

M. le Président Eustase JANKY – Les heures complémentaires sont prévues dans la maquette des DU. La grande majorité des cours sont effectués par d'autres enseignants, qui ne sont ni des enseignants-chercheurs ni des professeurs, donc ces heures complémentaires sont prévues. Quand on dit que c'est auto-financé, cela signifie que le financement des heures complémentaires est prévu.

Mme Dominique ROGERS (*CVFU pôle Martinique*) – Je pensais que « auto-financement » voulait dire que les coûts payés par les étudiants, par les agences ou les sponsors permettaient de payer les cours, sans aucun coût supplémentaire pour l'Université.

M. le Président Eustase JANKY – Il n'y a aucun coût supplémentaire pour l'Université. L'utilisation des salles, des feuilles, le temps secrétaire... tout est prévu dans les DU de médecine, pour être sûr que nous ne coûtions rien à l'Université. Ce sont des DU qui ont toujours fonctionné de cette manière. Quand on se rend compte que des DU ne permettront pas de financer les dépenses parce qu'il n'y a pas suffisamment d'inscrits, à ce moment-là, le DU n'est pas ouvert. C'est ça l'avantage. Même si ce DU a rapporté beaucoup l'année précédente, il n'ouvrira pas l'année suivante si le nombre d'étudiants est insuffisant. On l'arrête purement et simplement.

Louis JEHEL n'était pas au courant de ce problème car il n'était pas encore arrivé. Quand j'étais Doyen, nous avons eu à déplorer le fait que certains DU de psychiatrie n'avaient que cinq étudiants, pareil pour les DU de sophrologie ou d'autres DU de psychiatrie qui n'avaient pas suffisamment d'étudiants, avec des enseignants qui venaient du Canada, de Belgique etc. ce qui coûtait horriblement cher.

M. Justin DANIEL (*V/P Commission recherche pôle Martinique*) – M. le Président, M. ROOS souhaite s'exprimer.

M. Christophe ROOS (*CFVU pôle Martinique*) – Est-ce que ces DU ne seront dispensés qu'en Guadeloupe ou également en Martinique ? J'avoue que je n'ai pas vraiment eu le temps de lire le document.

M. le Président Eustase JANKY – Nous ne faisons pas de différence. Quand ils sont ouverts, ils sont ouverts soit en Martinique, soit en Guadeloupe ou en Guyane, nous ne faisons pas de différence. Je ne regarde pas où ils sont ouverts.

M. Christophe ROOS (*CFVU pôle Martinique*) – Si un DU est ouvert en Martinique, est-ce que qu'il ne doit pas être validé par la CFVU ?

M. le Président Eustase JANKY – Non, la Faculté de médecine est transversale, elle est reliée directement à la gouvernance. Il y a-t-il des questions sur ces créations ?

M. Justin DANIEL (*V/P Commission recherche pôle Martinique*) – M. DORVILLE.

M. René DORVILLE (CFVU pôle Martinique) – Juste une remarque. Je ne ferai pas obstacle à la validation mais il serait bien à l'avenir que nous ayons un document, sauf si on considère que pour les DU, on présente tous les DU y compris ceux de la formation continue, on fonctionne de la même manière. Etant donné qu'il n'y a pas eu de commission pour examiner le projet en amont, quand nous arrivons en CAC, nous aurions dû avoir un petit dossier, sauf si la règle...

M. le Président Eustase JANKY – M. ALLARD pourra répondre à cette question.

M. Jean Luc ALLARD (Administration générale) – En fait c'est comme pour le PV, cela fait partie des documents volumineux, il y a quand même pas mal de pages. Ces DU ont donc fait l'objet d'un envoi par mail, dans le courant de la semaine dernière.

M. René DORVILLE (CFVU pôle Martinique) – Merci M. ALLARD.

M. le Président Eustase JANKY – Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous n'allons pas voter séparément, nous voterons sur l'ensemble.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (0)

M. le Président Eustase JANKY – Nous restons en médecine.

4- EXAMEN ET VALIDATION DU REGLEMENT DU CONCOURS ET DE LA MAQUETTE DE LA PACES

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur JEHEL souhaitez-vous prendre la parole ?

M. Louis JEHEL (CFVU pôle Martinique) – La seule information dont je dispose c'est l'évolution réglementaire au niveau national, c'est un alignement sur les recommandations. Je n'ai pas eu plus d'information ni le dossier complet du Doyen.

M. le Président Eustase JANKY – Effectivement, il y avait des disciplines pour lesquelles le coefficient était trop important par rapport aux autres. Au plan national, on a modifié ces coefficients. Les coefficients des matières « Santé publique », « Sciences humaines » ont été augmentés par rapport aux coefficients des matières scientifiques. Ce sont les maquettes nationales, il a fallu que nous nous mettions au même niveau que le plan national. Je rappelle que les étudiants sont amenés à partir la quatrième année, il faudrait qu'il ait un socle commun. Nous nous sommes mis d'accord pour entrer dans la maquette nationale, selon les coefficients. Cela a été voté au conseil d'UFR et cela n'a pas posé de problème.

Ensuite il y a eu cette UE 7a de santé humaine et sciences humaines, dispensée en 2^e semestre, qui a été remontée au 1^{er} semestre, pour permettre aux étudiants de passer leur concours en ayant un peu plus de temps pour travailler. Là aussi, cela ne pose pas de problème, cela ne surcharge pas trop le premier semestre par rapport au 2^{ème}. Il y avait un rééquilibrage à faire. Ce sont les modifications, après il nous faudra dire si nous sommes d'accord pour l'ensemble de la réglementation pour la PACES.

Une question ? Mme JONVILLE

Mme Sophie ANTOINE JONVILLE (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – C'est juste le titre. Il y a une petite mise à jour à faire sur la première page. Il est écrit « règlement du concours 1^{ère} année commune etc. Université des Antilles et la Guyane ».

M. le Président Eustase JANKY – Tout à fait. Je rappelle que c'est la seule composante qui se trouve sur les trois départements.

Mme Sophie ANTOINE JONVILLE (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – La formation est Antilles-Guyane mais l'Université ? Ça apparaît « Université des Antilles et de la Guyane ». Est-ce normal ?

M. le Président Eustase JANKY – Il y a une petite erreur. Ce n'est pas l'Université des Antilles et de la Guyane, c'est l'Université des Antilles mais la formation se trouve sur les trois départements.
M. GROS.

M. Olivier GROS (*V/P Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je profite du CAC pour exposer un léger problème que j'ai eu au niveau du Master BS parce que nous avons beaucoup d'étudiants de 2^e et 3^{ème} année de médecine qui viennent passer des EC en prévision d'obtenir un Master 1 à la fin de la 6^{ème} année. Ce que j'ai compris cette année et qui a été soulevé comme étant un problème par les étudiants, c'est qu'il y a deux classements PACES apparemment : un classement PACES Guyane et un classement PACES Antilles, ce qui fait que j'ai plusieurs 2^{ème}, plusieurs 3^{ème} et plusieurs 4^{ème} etc. Je suis limité en capacité d'accueil donc je leur dit « c'est le classement PACES qui me dira qui sera pris pour tel ou tel EC. Mais on me dit : « oui mais attention, lui il est 3^{ème} mais il est 3^{ème} en Guyane... » J'ai envoyé un mail au service administratif de l'UFR médecine, un mail au Doyen mais je n'ai pas eu de réponse. Je ne sais pas comment on se positionne par rapport à cela. Est-ce qu'un 3^{ème} sur 8 en Guyane a autant de poids qu'un 3^{ème} sur 128 au niveau des Antilles (Guadeloupe ou Martinique) ? Comment peut-on gérer cela ?

M. le Président Eustase JANKY – C'est une question piège. C'est difficile mais je pense qu'il faut donner autant de chance aux étudiants guyanais qu'aux étudiants antillais. Ce n'est pas parce qu'ils sont moins nombreux qu'il faut les pénaliser. Je rappelle que cette année nous avons 130 place pour les Antilles et 11 pour la Guyane. C'est après la discussion que j'ai eu avec la Ministre lors de son passage pour l'incendie. Je lui avais bien dit que nous étions un département en souffrance et j'ai pu obtenir ces places supplémentaires. C'est un des seuls Masters où il y a trop de demandes.

M. Olivier GROS (*V/P Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Ce n'est pas quelque chose de très grave, les étudiants ne se sont pas mobilisés contre cela.

M. le Président Eustase JANKY – Est-ce que le nombre est très élevé ? Le nombre d'étudiants qui veulent s'inscrire en Master.

M. Olivier GROS (*V/P Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Oui, il est très élevé. Le Master a un franc succès. Cette année il y en a 110 ou 111, nous sommes obligés de faire des choix sur les EC, par rapport au classement PACES.

M. le Président Eustase JANKY – J'ai du mal à répondre. Il faut que nous ayons une discussion avec le Doyen de la Faculté de médecine pour voir comment nous positionner.

M. Olivier GROS (*V/P Commission recherche pôle Guadeloupe*) – C'était juste pour savoir s'il y avait une position officielle par rapport à cela.

M. le Président Eustase JANKY – Il y a un responsable du département santé en Guyane. Il faudrait que nous ayons une réunion avec le responsable du Master pour voir comment harmoniser. Là aujourd'hui, je ne peux pas prendre une décision. Il faudra essayer d'organiser une réunion pour harmoniser. Merci de cette question.

M. Justin DANIEL (*V/P Commission recherche pôle Martinique*) – M. L'ETANG souhaite s'exprimer.

M. Gerry L'ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – Qui a compétence sur les cours de médecine dispensés en Guyane ? Est-ce l'UA, est-ce l'UG ?

M. le Président Eustase JANKY – Ce sont les mêmes cours effectués par les mêmes enseignants sur les trois pôles.

M. Gerry L'ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – Mais qui décide ? Qui a compétence ?

M. le Président Eustase JANKY – C'est la Faculté de médecine...

M. Gerry L'ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – Qui dépend de l'UA ?

M. le Président Eustase JANKY – ... qui est en Guadeloupe et qui dépend de l'UA, tout à fait. Le Doyen est aux Antilles, c'est le Doyen de la Faculté de médecine, Hyacinthe BASTARAUD. Je pense qu'à un moment donné, il faudra gérer cette situation différemment. C'est la première Université où je vois qu'une composante a un périmètre plus large que celui de l'Université. Je l'ai toujours dit quand j'étais au Conseil d'Administration, ça me gênait un peu. A un moment donné, je pense qu'il faudra prendre une décision pour voir comment corriger cela le mieux possible parce qu'au niveau du droit, cela pourrait entraîner quelques difficultés mais le Ministère était tout à fait d'accord (il y a des écrits). Le Ministère était d'accord pour laisser cette composante organiser des formations sur les trois territoires tout en sachant que le Doyen est doyen de la Faculté de médecine des Antilles. C'est le Doyen qui a autorité sur les formations.

Je rappelle aussi qu'il n'y a pas de CHU en Guyane, raison pour laquelle ce territoire ne peut pas demander une Faculté. Tant qu'il n'y aura pas de CHU, il ne pourra pas y avoir de faculté de médecine. Or, le centre hospitalier de Guyane est loin de devenir un CHU car il faut remplir des conditions. Pour l'instant, ce sont des Professeurs qui sont rattachés soit au CHU de la Martinique, soit au CHU de la Guadeloupe pour la partie médicale et pour la partie pédagogique à la Faculté de médecine des Antilles. Ce n'est pas tout à fait réglementaire comme pour les autres filières. Maintenant cela a fonctionné ainsi, je pense que quand nous aurons plus de temps, quand nous aurons avancé sur les gros dossiers, il faudra peut-être que nous reprenions la discussion.

Pour répondre à la question, c'est l'UA qui a autorité sur ces formations.

M. Gerry L'ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – Merci.

M. le Président Eustase JANKY – M. CHOLET.

M. Stéphane CHOLET (*CFVU Guadeloupe*) – Compte tenu du caractère officiel de ce document, j'aurai quelques remarques à formuler. A la page 2, dans la mesure où c'est la première fois que l'on fait référence aux sites « *les différents sites doivent commencer tous ensemble à la même heure* », est-il possible de préciser de manière exhaustive quels sont ces sites dans le règlement ?

Ma deuxième remarque concerne la page 8 « la réorientation » : « *l'étudiant qui refusera l'orientation proposée sera de toute façon exclu des études médicales* ». Encore une fois, compte tenu de la teneur de ce document, je trouve la phrase un peu triviale. J'aimerais qu'elle soit reformulée de manière... disons plus sérieuse. Je propose que l'on mette « *l'étudiant qui refusera l'orientation proposée sera exclu des études médicales* » tout simplement, de manière à ne pas avoir l'air de faire des plaisanteries dans un tel document. Une autre remarque... c'est plus une explication que j'aimerais avoir concernant le 3^{ème} paragraphe de la page 9. Lorsqu'il est fait référence au crédit validé, je reprends le passage : « *les étudiants réorientés à l'issue du 1^{er} ou du 2^e semestre sont autorisés à se réinscrire ultérieurement en 1^{ère} année des études de santé, sous réserve d'avoir validé respectivement 90 ou 60 crédits dans une autre formation conduisant au grade de licence.* » Dans cette phase, je ne comprends pas le sens de « respectivement ». Je n'arrive pas à relier 90 crédits et 60. Est-ce que quelqu'un, qui a mieux compris ce passage que moi, peut me dire dans quel cas il faut 90, dans quel cas il faut 60. C'est à la page 9, 3^{ème} paragraphe.

M. le Président Eustase JANKY – Si l'étudiant a été réorienté à partir du 1^{er} semestre, je pense qu'il faut 90 crédits et s'il a été réorienté à partir du 2^e semestre c'est 60 crédits, respectivement.

M. Stéphane CHOLET (CFVU Guadeloupe) – C'est ce que j'avais cru comprendre mais au 1^{er} semestre on a 30 crédits et au second on en a 60 si on obtient le 1^{er}. C'est pourquoi, j'ai du mal à comprendre le sens de 90 et de 60.

M. le Président Eustase JANKY – C'est ce qui a été validé au conseil d'UFR. C'est bien cela, le 1^{er} semestre 90, le 2^{ème} 60.

M. Stéphane CHOLET (CFVU Guadeloupe) – D'accord. Lorsqu'on voit « crédit » ici, il s'agit bien d'ECTS ? Est-il possible de remplacer « crédit » par « ECTS » ?

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que oui.

M. Stéphane CHOLET (CFVU Guadeloupe) – Merci. J'ai une dernière remarque concernant ce document. Est-il possible de rajouter que ce document est porté à la connaissance des étudiants par voie d'affichage ou toute autre voie nécessaire ?

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que oui, c'est à voir avec la Faculté de médecine.

M. Stéphane CHOLET (CFVU Guadeloupe) – C'était les remarques que j'avais à faire.

M. le Président Eustase JANKY – Je ne prendrai pas la décision à leur place, il faudra leur faire la remarque. S'il n'y a pas d'autres questions, pouvons-nous valider les documents de la PACES ?

M. Justin DANIEL (VIP Commission recherche pôle Martinique) – Une dernière remarque de M. DORVILLE.

M. René DORVILLE (CFVU pôle Martinique) – Juste pour souligner l'observation du Vice-président étudiant. Il est indiqué dans le règlement intérieur « *les différents sites doivent commencer ensemble à la même heure* ». Effectivement ça pose problème. Il me semble que c'est « au même moment », puisqu'il y a une heure de décalage horaire avec la Guyane. Il faut faire très attention.

M. le Président Eustase JANKY – Je suis d'accord. On peut mettre « au même moment ou simultanément ». Nous allons demander à ce que ce soit reformulé dans le document en tenant compte de ce décalage horaire. Nous allons valider les deux documents de la PACES.

M. Stéphane CHOLET (CFVU Guadeloupe) – Juste une précision, nous votons le point 4 actuellement ou les points 4 et 5 ?

M. le Président Eustase JANKY – Les deux parce ce sont des décisions modificatives que nous avons apportées au règlement global et à la maquette de la PACES.

M. Stéphane CHOLET (CFVU Guadeloupe) – Je ne l'avais pas compris de cette manière, du coup j'ai aussi une remarque concernant la maquette, si vous me le permettez. A la page 16, je pense que c'est une erreur de frappe, il y a des points d'interrogation qui traînent. Je pense que ce sera corrigé dans la dernière version du document au point 3, principaux items. Enfin à la page 28, dans le paragraphe « la réorientation », il est précisé qu'une réunion d'information sur les réorientations est organisée par le SCUIO tout de suite après l'affichage et que les enseignants de cette filière susceptibles d'accueillir les étudiants sont présents pour répondre à leurs questions. Actuellement, ça ne se passe pas tout à fait de cette manière, les étudiants doivent prendre individuellement rendez-vous avec la conseillère d'orientation. J'aimerais savoir si cette disposition est un arrangement pris avec les enseignants et qui entrera en vigueur ou si c'est une proposition qui est faite et qui sera mise en place par la suite.

M. le Président Eustase JANKY – Rien n'a changé, c'est la même formule que l'année précédente.

M. Stéphane CHOLET (CFVU Guadeloupe) – Pourtant ce n'est pas ainsi que cela se passe.

M. le Président Eustase JANKY – Il faut changer d'attitude, il faut appliquer le règlement.

M. Stéphane CHOLET (CFVU Guadeloupe) – D'accord, je prends note.

M. le Président Eustase JANKY – Il n'y a pas de modification de la maquette. Il faut demander à ce que la maquette soit appliquée telle qu'elle est proposée. Le SCUIO est désormais la DOSIP. M. ALLARD, il faut faire remonter ces remarques. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons passer au vote sur les deux documents de la PACES. En Martinique, il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons passer au vote ?

M. Justin DANIEL (VIP Commission recherche pôle Martinique) – M. le Président, il me semble que nous avons voté ?

M. le Président Eustase JANKY – Non parce que le Vice-président étudiant a posé des questions alors que nous n'avions pas fini le vote. On recommence.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (0)

M. le Président Eustase JANKY – Merci pour la Faculté de Médecine, nous passons au point suivant : le poste de PR206. C'est un poste qui était en 46-3. C'est bien cela, M. ALLARD ? Je peux vous donner la parole pour ce poste ?

5- POSTE PR206

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – C'est un poste qui était présenté en 46-3 lors de la campagne d'emploi de 2018 et pour lequel le Ministère nous a fait part d'un refus au titre des quotas qui sont établis au niveau national. Etant donné que nous n'avons rien reçu, le Ministère et la composante ont eu un échange pour pouvoir transformer ce recrutement de 46-3 en un concours agrégation Histoire du droit. C'est la demande d'aujourd'hui.

M. le Président Eustase JANKY – La destination n'est pas la même que précédemment. C'est un poste en 46-3 qui est demandé maintenant en 46-1, un poste en agrégation « Histoire du droit » alors qu'à l'origine c'était un poste de « Droit public ». Nous nous étions arrêtés la dernière fois en disant que puisqu'il y avait eu une discussion directement entre la composante et le Ministère, sans être passé par le pôle, il fallait au moins l'avis du pôle. C'est quand même un nouveau poste, il y a le CTS, le Conseil de pôle, le CT, le CAC et le CA. Nous avons dit que comme la discussion avait eu lieu entre la composante et le Ministère et que le pôle n'avait pas donné son avis, il fallait avoir l'avis du pôle. Seulement, le conseil de pôle n'a pas eu le temps de se tenir en Martinique, nous avons reçu un document de Mme la V/P pôle. Je vous en donne lecture.

M. le Président Eustase JANKY donne lecture du document.

C'est la réponse de Mme FRANCOIS-HAUGRIN, Vice-présidente du Pôle universitaire de la Martinique. Qui veut intervenir en Martinique ? En Guadeloupe ?

M. Justin DANIEL (*V/P Commission recherche pôle Martinique*) – Le Professeur LAPOINTE.

M. Julien LAPOINTE (*CFVU pôle Martinique*) – M. Le Président, merci d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour suite à mon mail à Mme la V/P pôle compte tenu de l'urgence de la demande du Ministère. Je ferai une petite correction : l'agrégation n'est pas visée par l'article 46-1 qui concerne la procédure de qualification classique, mais par l'article 48. C'est juste pour qu'il n'y ait pas d'erreur d'article dans le document.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Je demanderai quand même l'avis du CAC sur la réponse de Mme FRANCOIS-HAUGRIN. Le CAC est-il d'accord pour suivre l'avis de la Vice-présidente du pôle ou est-ce qu'il demande à ce qu'il y ait véritablement un conseil de pôle qui se réunisse pour ce dossier ? C'est une question que je pose au Conseil Académique.

VOTE

**Qui est d'accord pour suivre l'avis de la Vice-présidente de pôle ?
Qui ne prend pas part au vote ?**

M. Justin DANIEL (*V/P Commission recherche pôle Martinique*) – Mme FRANCOIS-HAUGRIN souhaite s'exprimer.

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN peut prendre la parole.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P pôle Martinique*) – Merci M. le Président. Juste pour préciser, comme le dit le courrier, qu'il s'agit effectivement d'une proposition qui est faite sous réserve de l'avis qui sera donné par le Conseil de pôle le 6 mars prochain. Il ne s'agit donc pas de suivre la Vice-présidente,

il s'agit bien d'une proposition qui sera validée ou invalidée lors du Conseil de pôle le 6 mars prochain.
Merci.

M. Justin DANIEL (*V/P Commission recherche pôle Martinique*) – M. HARRIGAN souhaite s'exprimer.

M. Jackenson HARRIGAN (*CFVU 972*) – Je voudrais connaître la procédure classique pour la validation d'un tel acte.

M. le Président Eustase JANKY – Pour répondre à votre question, il y a plusieurs instances. Pour suivre la voie normale de recrutement, il y a le CTS, le Conseil de pôle, le CT, le CAC plénier et le Conseil d'administration. C'est très, très lourd mais c'est la voie normale. Mme LAPLAIGE, pouvez-vous nous éclairer ?

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – Sauf erreur de ma part, le concours d'agrégation se tient fin mars. Le 6 mars je pense que ce sera trop tard pour pouvoir transmettre l'information au Ministère et permettre l'ouverture de ce concours.

M. Justin DANIEL (*V/P Commission recherche pôle Martinique*) – M. LAPOINTE souhaite s'exprimer mais juste avant je voudrais abonder dans le sens de Mme LAPLAIGE. Je connais un peu la procédure de recrutement dans cette discipline. Effectivement, l'affectation des postes aux établissements intervient bien en amont du concours qui est programmé pour la fin du mois de mars.

M. Julien LAPOINTE (*CFVU pôle Martinique*) – La dernière épreuve du concours est prévue le 22 mars. Les résultats seront proclamés soit le 29 soit le 23 mars, effectivement il faut que tout soit fait auparavant. Je précise toutefois que la publication du poste avait déjà été validée au 46-3. Là ce que l'on dit c'est juste changer la section concernée, on remplace « Droit public » par « Histoire du droit ». C'est un poste qui est dans mon département, tout le monde est d'accord dans ce département. On remplace « section 02 » par « section 03 » et « recrutement 46-3 » par « agrégation ». Ce sont les seuls changements à faire. C'est la raison pour laquelle le Ministère a voulu nous contacter dans l'urgence car le délai est court, nous devons donner une réponse avant la mi-mars pour leur permettre d'inscrire ce poste au concours. C'est vraiment une urgence qui a nécessité cette inscription à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord.

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU pôle Guadeloupe*) – Est-ce qu'on peut savoir pourquoi il a été refusé au 46-3 ? C'est particulier le 46-3, ce sont les professeurs sans qualification ? C'est bien cela ?

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – C'est contingenté au niveau national. Nous avons eu sur l'année trois postes qui ont été proposés dont deux en 46-3 et un en 46-1, nous avons eu un en 46-3 et un en 46-1 qui ont été accordés par le Ministère et le 3^{ème} est refusé.

M. le Président Eustase JANKY – D'autres questions ? S'il n'y pas de questions, je vais poser la même question. Nous étions en train de voter sur le courrier de Mme FRANCOIS-HAUGRIN qui demandait à ce que le poste passe devant le CAC en donnant un avis sous réserve, en sachant qu'il sera trop tard le 6 mars. Si nous donnons un avis maintenant, il faut qu'il soit définitif, nous n'allons pas revenir dessus. Ce sera un point de moins pour vous, Mme FRANCOIS-HAUGRIN, à votre conseil du 6 mars. Il faut prendre une décision aujourd'hui.

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Vous êtes en train de créer un précédent. On peut dans ces cas-là solliciter le CAC avant que les décisions polaires, CT et CTS soient faites alors que l'on

n'arrête pas de nous dire et même de nous obliger – ce sur quoi je suis d'accord – mais je marque bien qu'il y a là un précédent qui est en train d'être créé. Dans certains cas, on nous oblige à passer par des procédures très lourdes mais si ce sont les règles, il n'y a pas de problème. Là c'est clair, on est en train de créer un précédent en disant qu'en cas d'urgence, on peut solliciter le CAC pour qu'ensuite le conseil polaire... selon ce qui a été dit, il n'y a pas longtemps en CAC, celui-ci semble plus important que le CAC.

M. le Président Eustase JANKY – Mme LEMOINE, vous allez dans mon sens. J'ai toujours dit qu'il fallait travailler de façon réglementaire mais la question a été posée et elle est revenue aujourd'hui. Je demande l'avis du Conseil Académique mais vous allez dans mon sens quand je dis qu'il faut travailler de façon réglementaire mais puisque la question a été posée par les collègues, puisque la V/P pôle de Martinique a envoyé un courrier, il était de mon devoir de vous donner lecture de ce courrier et de poser la question. J'avoue que personnellement, ça ne correspond pas du tout avec mon mode de fonctionnement. C'est un nouveau poste, un nouveau concours. J'ai toujours dit qu'il fallait respecter les instances, CTS, CT, Pôle, CAC et Conseil d'administration. Je suis très attaché à la réglementation. Maintenant la collègue a posé une question, il est de mon devoir de vous donner lecture au niveau du Conseil Académique, c'est à vous de prendre la décision. M. LAPOINTE a dit qu'il y a une urgence, maintenant si vous me dites que vous ne donnez pas un avis favorable, nous n'irons pas dans ce sens. Je vous rappelle que je ne vote pas au Conseil Académique, je suis là pour le gérer.

M. Justin DANIEL (*V/P Commission recherche pôle Martinique*) – Mme ROGERS.

Mme Dominique ROGERS (*CFVU pôle Martinique*) – Si j'ai bien compris, l'intérêt des étudiants qui est notre priorité à tous va peut-être dans le sens d'accepter cette situation. Il ne s'agit pas d'une entorse à la procédure normale mais d'une facilitation de la procédure exceptionnelle. Si nous n'avons pas ce poste à la rentrée, nous n'aurons pas d'histoire du droit ou j'ai mal compris ?

M. le Président Eustase JANKY – M. LAPOINTE n'est pas encore parti, il est encore là au moins pour un an donc la question n'est pas là. On ne peut pas dire qu'il n'y aura pas cours, M. LAPOINTE est encore là pour au moins un an. Ce sont des cours qui sont dispensés pour les étudiants. Maintenant je pose la question au conseil académique, c'est à vous de prendre la décision.

M. Justin DANIEL (*V/P Commission recherche pôle Martinique*) – M. LAPOINTE souhaite s'exprimer.

M. Julien LAPOINTE (*CFVU pôle Martinique*) – Pour répondre à Mme ROGERS, effectivement je serai encore là l'année prochaine, ce n'est que l'année suivante que je serai muté, c'est-à-dire en septembre 2019. Comme l'agrégation a lieu tous les deux ans, si nous ne l'obtenons pas cette année, en 2019-2020 il n'y aura pas de titulaire sur mon poste, d'où l'intérêt de mettre le poste au concours cette année. Si nous attendons deux ans, il y a aura une année de vacance.

M. le Président Eustase JANKY – Le Ministère dit qu'il est prêt à donner un poste en 46-3 l'année prochaine, si on fait le montage sur le poste d'Histoire du droit. Si le Ministère nous donne un poste en 46-3 l'année prochaine, il faut savoir qu'il n'ira pas forcément au niveau de la même composante. Il ne faut pas penser que c'est un montage qui est fait de manière à pouvoir récupérer un poste l'année prochaine, je le dis, c'est un poste qui sera donné à l'Université.

M. Julien LAPOINTE (*CFVU pôle Martinique*) – M. le Président, c'est mon support de poste qui repassera en Droit public dans ce montage. L'année prochaine, si le montage est accepté, il y aura un poste de Droit public qui sera mis au concours d'agrégation d'Histoire du droit. Mais l'année suivante avec mon départ, mon support de poste « Histoire du droit » repassera en « Droit public » et c'est sur ce support de poste que le Ministère a accordé un 46-3.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Je pose à nouveau la question au Conseil Académique parce qu'il faut avancer. Je vais dans le sens de Mme LEMOINE, je répète que je suis pour la réglementation. Maintenant la question a été débattue au niveau du Conseil Académique, il nous appartient de prendre la décision. Nous allons passer au vote. Nous allons voter sur la possibilité non pas de voter sous réserve le 6 mars car il sera trop tard, mais sur la transformation de ce poste de « Droit public » en « Histoire du droit » sans l'avis du Conseil de pôle. Les collègues ajoutent « sans l'avis du CTS, du CT et du pôle ».

Je reprends la question : qui serait d'accord pour voter la transformation d'un poste de Droit public en Histoire du droit, sans passer par les différents conseils ?

M. René DORVILLE (CFVU pôle Martinique) – Président, sous réserve de la validation du conseil de pôle.

M. le Président Eustase JANKY – Il sera trop tard pour la validation qui a lieu le 22 mars. Tout ce que vous direz le 6 mars n'aura plus de valeur. M. CLERGUE.

M. Manuel CLERGUE (CFVU pôle Guadeloupe) – Le problème principal en la matière, c'est le changement de concours. S'il s'agissait simplement d'un changement de discipline le CAC aurait été pleinement qualifié pour se prononcer... mais là il y a une modification substantielle du mode de recrutement. Personnellement, je ne voterai pas.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord.

M. Justin DANIEL (V/P Commission recherche pôle Martinique) – Mme FRANCOIS-HAUGRIN souhaite s'exprimer.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P pôle Martinique) – M. le Président, je veux vraiment que les choses soient très claires. En ce qui me concerne, il ne s'agit absolument pas de cautionner une validation qui ne prendrait pas en compte les instances, donc qui ne prendrait pas en compte le Conseil de pôle. La proposition qui est faite – je le répète – c'est la possibilité que j'offre de passer en CAC aujourd'hui par rapport au dossier qui a été présenté, aux négociations qui ont été menées avec les différentes parties dont le Ministère. C'est une facilitation que je propose mais ça ne signifie pas qu'il faut passer outre les instances, notamment le Conseil de pôle. S'il est possible de voter au niveau du CAC, sous réserve de l'avis du Conseil de pôle, je m'inscris dans cette dynamique, sinon je ne m'inscris pas dans cette dynamique. Je pense que ce que j'ai dit est clair, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, il ne s'agit pas de passer outre le Conseil de pôle.

M. le Président Eustase JANKY – Mme LAPLAIGE, pouvez-vous apporter des explications ?

Mme Charline LAPLAIGE (Responsable service RH) – Dans ce cas, il faudrait attendre le 6 pour transmettre l'information au Ministère. Entretemps, je demande au Ministère de patienter. Si c'est trop tard après le 6, ce sera trop tard. Je ne peux pas faire mieux. Soit nous donnons l'information le plus rapidement au Ministère, soit nous attendons la validation du pôle.

M. Justin DANIEL (V/P Commission recherche pôle Martinique) – Je pense, M. Le Président, que c'est une solution sage. Si le pôle émet un avis défavorable, le dossier ne sera pas présenté au Ministère.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord, nous allons procéder ainsi. Nous allons quand même voter sous réserve que le pôle émette un avis favorable. Nous allons voter sur la transformation d'un poste de

« Droit public » en « Histoire du droit » au concours d'agrégation, sous réserve que le Conseil de pôle donne un avis favorable le 6 mars. Ce n'est qu'à ce moment-là que les informations remonteront au Ministère.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (1 en Martinique, 0 en Guadeloupe)

Qui s'abstient ? (aucune abstention en Martinique, aucune en Guadeloupe)

Qui vote contre ? (aucun vote contre en Martinique, 5 contre en Guadeloupe)

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Nous passons aux questions diverses en essayant d'être rapide.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président Eustase JANKY – La première c'est la question du Vice-président étudiant concernant les stages de la Faculté de médecine après l'incendie du CHU. Il demandait si les stages qui n'ont pas eu lieu seront reportés. Oui, ils seront reportés car les services s'organisent. Je pense que les stages pourront reprendre très rapidement. Là aussi c'est une question que nous devons poser, c'est quand même le Doyen qui est responsable des stages dans les services hospitaliers.

M. Stéphane CHOLET (*CFVU Guadeloupe*) – Juste pour préciser que les étudiants sont inquiets car ils veulent préparer leur départ pour la 4^{ème} année. Si ce stage intervient trop tard dans l'année universitaire, leur départ pourrait être compromis.

M. le Président Eustase JANKY – Nous ferons la remarque en sachant que les étudiants pourront faire leur stage pendant les vacances et qu'ils peuvent aussi le faire en Martinique. Effectivement, il y a quelques services qui n'accepteront pas les étudiants tels que les services de chirurgie. D'ailleurs, ils ne vont pas au bloc opératoire. Ils peuvent être dans les services, sans être au bloc opératoire. C'est le bloc opératoire qui ne fonctionne pas. A mon avis, les stages devraient pouvoir reprendre normalement. Il y a eu une période de flottement où il n'y avait pas véritablement de lieux car on ne savait pas quels locaux seraient ouverts au niveau du CHU ; la majorité des locaux sont maintenant ouverts. C'est vrai que certains devront recevoir un peu plus d'étudiants que d'habitude, s'ils ne veulent pas aller en Martinique. En tout état de cause, nous nous organiserons pour qu'ils fassent leur stage avant de partir. C'est une obligation pédagogique.

La deuxième question, porte sur la partie pédagogique qui est à cheval sur les examens. C'est un peu ça ? Je demanderai au Vice-doyen UFR/SEN de prendre la parole.

M. Manuel CLERGUE (*CFVU pôle Guadeloupe*) – Pour clarifier la question, des étudiants de la Faculté des sciences exactes naturelles, notamment le représentant élu au Conseil d'Administration de cette Faculté, ont contesté le calendrier des examens de la Faculté. Je tiens à préciser que le calendrier qui a été discuté en conseil des études de la Faculté, qui a été voté en Conseil d'UFR, transmis et voté à la CFVU, c'est le calendrier que nous avons adopté et respecté à la lettre. Du fait de contraintes de temps et de disponibilité, le calendrier a réduit considérablement la période entre la fin des enseignements et le début des examens. Je dois rappeler que dans le RGCCA et le RPCCA, il n'y a pas de mention de délai minimal entre la fin des enseignements et la fin des examens. Evidemment il y a obligation que les enseignements finissent avant les examens, c'est ce que nous avons respecté pour le calendrier que nous avons voté. Nous essayons d'avoir une période de révisions la plus large possible mais les

contraintes réglementaires font que c'est quelquefois impossible. La seule contrainte réglementaire qui existe dans le RGCCA c'est le délai de 15 jours entre la publication des résultats et le début de la seconde session de rattrapage et ce délai a été scrupuleusement respecté. Le calendrier qui a été voté et adopté par toutes les instances de l'établissement est donc conforme au règlement.

M. Stéphane CHOLET (CFVU Guadeloupe) – Je vous remercie pour ces informations. Ma question aujourd'hui est la suivante: peut-on modifier le calendrier pour ce semestre de manière à rajouter deux jours de révision pour les étudiants ?

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que le Vice-doyen peut répondre à cette question.

M. Manuel CLERGUE (CFVU pôle Guadeloupe) – Ça peut-être une modification du RGCCA adoptée en Conseil Académique. Si on veut imposer un délai minimal entre la fin des enseignements et le début des examens, c'est une discussion à avoir. Selon moi, il faudrait que ça passe par les CFVU, qu'un débat ait lieu et que la question soit inscrite à l'ordre du jour. Je ne pense pas que nous puissions en décider aujourd'hui.

M. le Président Eustase JANKY – La question de l'étudiant c'est : peut-on donner un délai supplémentaire pour les révisions ? Je pense que nous ne sommes pas capables de le faire aujourd'hui. Je viens de dire que nous devons respecter la réglementation. Il faut qu'il y ait une discussion en amont au niveau des différentes instances, au niveau des Conseils d'UFR, au niveau de la CFVU. Ce n'est qu'après que la question arrivera au CAC. A ce moment-là, si tous les avis vont dans le même sens, nous serons plus à l'aise pour donner deux jours de révision supplémentaires aux étudiants.

M. Manuel CLERGUE (CFVU pôle Guadeloupe) – Les calendriers universitaires sont de plus en plus complexes à construire du fait du respect de contraintes supplémentaires et de délais réglementaires. J'aimerais que l'on réfléchisse vraiment sur l'opportunité de rajouter des contraintes supplémentaires à un règlement qui est déjà assez lourd à appliquer. Evidemment, notre objectif est de donner les meilleures conditions de réussite aux étudiants et de leur permettre d'avoir la période de révision la plus longue possible.

M. Justin DANIEL (V/P Commission recherche pôle Martinique) – Mme ROGERS souhaite s'exprimer mais je voudrais indiquer au préalable que le Professeur JEHEL nous a quittés et à donner procuration au Professeur LAPOINTE.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Je rappelle que nous avons trois autres étapes dans ce CAC aujourd'hui. Nous n'allons pas nous attarder sur les questions diverses.

Mme Dominique ROGERS (CFVU pôle Martinique) – Je ne voulais pas ajouter une question diverse mais appuyer la demande de l'étudiant. Je pense que beaucoup d'étudiants font la même demande. Notre objectif c'est quand même la réussite de nos étudiants. A mon avis, la demande n'est pas possible en l'état mais elle ne relève pas du RGCCA, elle relève d'une organisation qui peut être différente, qui pose aussi la question de passer peut-être au contrôle continu intégral ou d'autres questions auxquelles nous devons répondre alors que nous sommes en période d'accréditation. Je crois vraiment que l'on doit pouvoir faire les choses différemment ne serait-ce que dans l'objectif d'augmenter le taux de réussite dans les diplômes. Je crois vraiment que la question de l'étudiant est très importante, ce n'est pas une question de contrainte qui nous est imposée mais c'est l'inventivité que nous devons avoir et la prise en compte d'une vraie difficulté. Nous avons des semestres qui sont beaucoup trop courts. Je ne pense pas que ça aide les étudiants, je ne pense pas que ça aide le taux de réussite.

M. le Président Eustase JANKY – Je suis tout à fait d'accord avec vous, notre objectif c'est la réussite de nos étudiants. Maintenant la question est posée, il faut que les CFVU prennent ces questions en main. Il faut essayer d'en débattre au niveau des pôles, afin d'essayer de trouver une solution. C'est une question très importante, c'est notre objectif. S'il n'y avait pas d'étudiants, nous ne serions pas ici. Notre objectif c'est la réussite puis l'insertion des étudiants. Mme LEMOINE, vous vouliez dire quelque chose ?

Mme Soazig LEMOINE (CFVU pôle Guadeloupe) – C'est le même débat que les autres années, c'est en lien avec les 3 et 4 sessions de première et deuxième session. Il y a 365 jours, avec les jours de vacances, les jours fériés etc. nous avons des semestres qui sont très chargés en termes d'enseignements, de facto les étudiants ont des périodes d'examen qui sont très, très courtes. Le seul moyen c'est d'en rediscuter pour les sessions d'examen.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Cette question sera donc débattue au niveau des CFVU.

Mme Martine COLLARD (CFVU pôle Guadeloupe) – Je pense que de manière générale, avec notre nouvelle offre de formations, il faudra reprendre le RGCCA, repenser la façon de valider certains enseignements qui ont lieu à distance. Pour cela, il nous faut revoir le RGCCA, travailler en CFVU, en parler et le valider également en CAC.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Nous allons passer au point suivant. C'est Mme PAJARD qui a posé la question concernant l'avocat. Il faut savoir que l'affaire est en cours, M. JANKY ne pourra ni donner des explications sur cette affaire, ni intervenir sur les propos de l'avocat. Je ne suis pas juriste, je ne veux pas intervenir. Laissons les choses évoluer, nous n'avons aucune possibilité d'intervenir.

M. Justin DANIEL (V/P Commission recherche pôle Martinique) – Mme PAJARD souhaite s'exprimer.

Mme Anne PAJARD (Commission Recherche pôle Martinique) – J'ai demandé à ce que ce point soit inscrit en questions diverses pour faire part à l'ensemble des élus – peut être en particulier ceux qui se trouvent en Guadeloupe – ce que j'ai échangé avec les collègues. Lors de sa prise de parole diffusée sur les médias en Martinique – je ne sais pas si elle a été diffusée en Guadeloupe – l'avocat qui représente l'Université... représentant de la partie civile de l'Université des Antilles, a associé publiquement le retour éventuel des individus mis en examen à l'apaisement, je cite « à l'apaisement ». Je suis interpellée tous les jours, en tant que citoyenne, quand je conduis mes enfants pour leurs activités sportives, quand je vais faire mes courses etc. notamment par des personnes qui sont des parents de futurs ou potentiels étudiants de notre institution. Ces personnes se demandent comment on peut parler d'apaisement alors que l'enquête est en cours ... puisque ces personnes sont suspectés de détournement, je crois ; que le jugement n'a pas encore eu lieu, l'enquête est toujours en cours et que ces suspects de délits ont lieu sur ce lieu-là. Il ne s'agit pas de délits qui ont eu lieu à l'extérieur. On se demande donc si l'Université est partie civile. J'ai entendu cette information à la télévision puisque c'est mon seul canal d'information comme la plupart des citoyens donc je relais ce profond désaccord d'une grande partie de la société civile qui se manifeste et des collègues qui ne considèrent pas qu'il s'agit d'une situation apaisante pour les employés comme pour les étudiants, alors que le jugement n'a pas été rendu. Sans préjuger de la quelconque culpabilité ou non des personnes, elles sont mises en examen pour des faits qui se sont produits sur le lieu d'exercice qui est le lieu de notre travail. Il ne s'agit pas d'un lieu extérieur.

Je trouve cette situation particulièrement choquante, je pense qu'elle est extrêmement négative pour l'image de notre Université et que cet avocat... on ne peut pas dire qu'il s'agit simplement d'une affaire dont on ne pourrait pas discuter puisqu'il a pris officiellement la parole en tant qu'avocat de l'Université

des Antilles, c'est ainsi qu'il s'est exprimé dans les médias et qu'il a été entendu par l'ensemble de la population.

M. le Président Eustase JANKY – Mme PAJARD, j'ai dit que je ne donnerai pas d'explication, l'affaire est en cours, nous ne pouvons préjuger de la fin. Nous allons passer au point suivant. Dernière prise de parole pour cette question.

M. Gerry L'ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – Les propos de l'avocat, je vous le garantis, ont suscité une grosse émotion à la Martinique tant à l'Université qu'à l'extérieur parce que l'avocat avait l'air de se positionner comme l'avocat du CEREGMIA plus que comme l'avocat de la partie plaignante en l'occurrence l'Université des Antilles. Ça a provoqué une énorme émotion, il est important de le signaler en CAC notamment aux collègues guadeloupéens pour qu'ils en soient informés. Cette affaire pose vraiment d'énormes problèmes.

M. le Président Eustase JANKY – M. DORVILLE a posé trois questions dont une sur l'engagement des étudiants. Pouvez-vous expliciter votre question, je ne l'ai pas bien comprise.

M. René DORVILLE (*CFVU Pôle Martinique*) – Il est prévu de reconnaître l'investissement et l'implication de l'étudiant, c'est inscrit dans le bulletin officiel n°33 du 5 octobre 2017. J'avais posé la question à un CAC précédent, vous aviez indiqué que vous vous penchiez sur cette question importante d'autant que les élus étudiants ont une durée de mandat de deux ans. Je vois tous les jours des étudiants qui s'impliquent dans le cadre de la CFVU et du CAC, je pense qu'il est temps de mettre en application cette circulaire et de penser très sérieusement à l'application du dispositif de validation de l'engagement des étudiants.

M. le Président Eustase JANKY – Mme COLLARD.

Mme Martine COLLARD (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – M. DORVILLE avait déjà posé la question, il me semble que nous avons conclu que les CFVU devaient y travailler. L'actualité de l'accréditation de la loi ORE ne nous a pas encore permis d'y travailler. Je relis le décret qui indique que l'engagement étudiant peut prendre la forme de l'attribution d'éléments constitutifs d'ECTS, d'une dispense totale ou partielle de certains enseignements. C'est effectivement un point à mettre à l'ordre du jour des CFVU très rapidement.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Il faudrait la mettre à l'ordre du jour des CFVU, pour qu'il y ait après une harmonisation entre la Martinique et la Guadeloupe. La réponse vous convient-elle M. DORVILLE ?

M. René DORVILLE (*CFVU Pôle Martinique*) – Oui, je pense qu'elle convient aussi aux étudiants. Il faudrait faire diligence parce que leur mandat est presque fini.

M. le Président Eustase JANKY – Je sais bien. Il y a eu beaucoup d'urgences, beaucoup de gros dossiers et ce point est passé en second plan. Il faut véritablement le porter à l'ordre du jour des prochaines CFVU et des prochains CAC. Le point suivant c'est le PR0052. Je donne la parole à M. GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Merci M. le Président. Je demanderai à M. DORVILLE de me préciser de quel poste il s'agit parce qu'avec le numéro, j'avoue que je ne sais pas exactement. M. DORVILLE, pourriez-vous me dire de quel poste il s'agit, la composante, la discipline et la section s'il vous plait ?

M. René DORVILLE (CFVU pôle Martinique) – J'ai le document qui a été distribué au CAC du 2 octobre 2017. Il s'agit de la composante FDE, c'est le PR0059.

M. Michel GEOFFROY (Commission recherche pôle Guadeloupe) – C'est Economie et Mathématiques, c'est bien cela ? Section 5 et 26, peut-être ?

M. René DORVILLE (CFVU pôle Martinique) – La section n'était pas indiquée sur le document. C'était juste la validation de la campagne d'emploi, nous n'avions pas encore la section. Au dernier Conseil Académique, il me semble que le collègue Justin DANIEL avait posé la question et que le Président s'était engagé à régulariser cette situation puisque le poste avait été validé par toutes les instances. Jeudi dernier, un collègue m'a indiqué que les postes avaient été publiés sur GALAXIE, je pointe tous les postes de l'Université des Antilles, comme j'ai l'habitude de le faire, je vois tous les supports sauf celui-ci.

M. Michel GEOFFROY (Commission recherche pôle Guadeloupe) – Merci M. DORVILLE pour ces éléments. En effet, il s'agit d'un poste qui a été validé au Conseil Académique plénier et qui était censé poursuivre sa route mais qui a été arrêté au niveau du Conseil d'Administration. Celui-ci ne l'a pas été voté pour des raisons de laboratoire de rattachement, me semble-t-il. Il n'y en avait pas, on ne pouvait donc pas mettre au concours un emploi, sans laboratoire de rattachement. Le Président l'avait dit, il faut qu'il y ait dans le circuit l'avis du laboratoire concerné ainsi que la partie profil de recherche et de laboratoire de rattachement sur la fiche de poste.

Il avait été demandé à Mme la Doyenne de la Faculté de Droit et d'économie de Martinique de préciser le laboratoire de rattachement. Dès que ce sera fait, ce poste sera remis au concours. Pour la session synchronisée, je pense que c'est trop tard mais bien entendu, il n'est pas question de tout reprendre à zéro. Il suffit de continuer l'étape et de le mettre ensuite sur GALAXIE, avec peut-être quelques semaines de décalage sur les autres postes. Pour cela, il faut un laboratoire de rattachement. Il y a une Faculté, un département et un laboratoire qui sont censés effectuer les profils.

M. Justin DANIEL (V/P Commission recherche pôle Martinique) – M. le Professeur GEOFFROY, juste pour dire qu'il me semble que cette étape est également validée puisque le laboratoire de rattachement c'est le LC2S. Il y a peut-être eu un problème dans la transmission des documents.

M. Michel GEOFFROY (Commission recherche pôle Guadeloupe) – Je n'étais pas au courant de cette étape. Dans ce cas, il faut que la question soit soumise au Conseil d'Administration pour la poursuite de la procédure. S'il y a un laboratoire, il n'y a plus de problème puisque c'était cela le problème.

M. Justin DANIEL (VP Commission recherche pôle Martinique) – Je tâcherai de vérifier au niveau de la composante, si les documents ont été transmis. Si ce n'est pas fait, cela le sera.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup.

M. Justin DANIEL (V/P Commission recherche pôle Martinique) – J'ai une remarque de Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P pôle Martinique) – Merci M. le Président. Je voudrais faire remarquer que lors du Conseil d'Administration qui a écarté ce poste du vote de la campagne d'emploi, il avait été mentionné que la campagne d'emploi qui était votée, n'était pas passée réglementairement par les instances à savoir notamment le CTS et les conseils de pôle.

M. le Président, vous avez accepté que la campagne d'emploi soit votée alors même qu'elle n'était pas passée par ces instances. Je tiens quand même à le préciser puisque vous avez dit que vous êtes très vigilant et que vous tenez à ce que les instances ne soient pas écartées quand il y a des sujets qui les concernent. Je vous rappelle que lors de ce CA, vous avez validé la campagne sans passer par les instances CTS et CT. Ce poste n'a pas été voté pour des raisons qui ont été données au moment du CA par Mme la Directrice de Cabinet mais tout le reste de la campagne était également illégal puisque n'étant pas passé par les CTS et les Conseils de pôle.

M. le Président Eustase JANKY – Mme LAPLAIGE, voulez-vous répondre ?

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – Sauf erreur de ma part, le vote a été fait sur le poste 46 sans passage devant les conseils puisqu'il y avait des délais à respecter, notamment pour la transmission au Ministère de l'ouverture de ces postes, au titre de l'article 46.

M. le Président Eustase JANKY – Je prends la parole après la discussion que nous venons d'avoir sur le poste de Droit et sur ce que vient de dire Mme FRANCOIS-HAUGRIN. On se rend bien compte que quand les postes n'ont pas été validés par les pôles, il faut essayer de s'organiser, de demander l'avis des uns et des autres et ça rend les choses difficiles. Je pense qu'il faut vraiment que nous commençons à travailler de façon réglementaire, il faut demander aux Vice-présidents de jouer le jeu et de faire en sorte que les composantes jouent aussi le jeu pour éviter que l'on ait encore à aborder ce type de question au Conseil plénier.

Jusqu'à la fin de cette année, nous aurons encore des organisations à mettre en place afin de permettre à chacun de fonctionner parce que les gens n'ont pas trop compris qu'il fallait fonctionner de manière réglementaire. Il est hors de question que nous recommençons l'année prochaine avec ce même type de fonctionnement. Si cela devait être le cas, les dossiers ne seront pas présentés en Conseil plénier même si cela met les collègues en difficulté. On me dira après : « oui, c'est pour la formation des étudiants ». Dès que l'on me parle de formation des étudiants, je fais un effort, seulement il faut que chacun fasse des efforts. Nous devons en discuter bien en amont afin que les choses arrivent de façon réglementaire au niveau des conseils. Il y a toujours un problème mais le problème ne vient pas des conseils pléniers, il vient des conseils polaires, des conseils qui ont lieu au niveau des pôles et non pas au niveau plénier. Il appartient aux Vice-présidents de faire le travail au niveau des composantes et des différentes instances qui doivent avoir lieu au niveau de leur pôle. Quand les dossiers ne seront pas complets, ils ne seront pas présentés quelque que soient les raisons qui seront évoquées. Je demanderai aux responsables administratifs de ces conseils pléniers de ne pas les mettre en discussion. Il ne faudra pas me demander après, pourquoi le poste n'a pas été présenté. S'il disparaît, ce sera parce qu'il n'était pas dans les règles. Il disparaîtra purement et simplement parce que nous perdons trop de temps à essayer d'arranger les uns et les autres. Merci beaucoup.

La question suivante porte sur les cinq postes. M. DORVILLE, je ne peux pas compter le nombre de fois que vous êtes intervenu sur ces cinq postes. Je ferai la même réponse que j'ai donnée depuis le début. Il y a deux postes qui sont utilisés et trois postes qui ne le sont pas encore. Ces trois postes seront utilisés une fois que la répartition des moyens sera effectuée, ce n'est qu'après que je les répartirai sur les pôles. J'ai eu l'occasion de donner cette réponse, la première fois que j'ai pris la parole pour répondre à la question qui était posée dans ce sens.

Il y a une question de Mme ROGERS concernant l'article de France Antilles.

Mme Dominique ROGERS (*CFVU pôle Martinique*) – Je voudrais simplement relever le fait que nous avons eu un article du France-Antilles sur l'offre de formation du pôle Martinique. Les indications qui sont

mentionnées ne correspondent pas au pôle Martinique, il s'agit d'un mélange de l'offre actuelle et d'offres de formation que je ne connais pas, des formations que vous connaissez, celles du Professeur LOUIS JEHEL ne sont pas mentionnées, on évoque une Licence d'arts caribéens qui n'existe pas dans la nomenclature. Il y a toute une série d'informations qui sont fausses et il est gravissime que cette information ait été diffusée de manière extrêmement large dans le journal, sous forme de petit feuillet me semble-t-il. Premièrement, je voudrais savoir d'où vient cette information. Deuxièmement, à quand un démenti à la presse de façon à ce que nous puissions accueillir nos étudiants et informer la population de la réalité de l'offre de formation sur le pôle Martinique ? Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Je donne la parole à M. GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Mme ROGERS, j'ai eu quelques éléments d'information sur cette affaire et je me suis renseigné tout à l'heure suite à votre question pour vous apporter quelques éléments de réponse. Il apparaît que la direction générale de France-Antilles a sollicité des personnes sur le pôle Martinique afin d'avoir les mêmes informations que sur le pôle Guadeloupe. Il se trouve que la personne en charge de cette question était en Guadeloupe, dans les locaux de France-Antilles Guadeloupe lorsqu'elle a contacté la Martinique. On lui a fait savoir qu'il était inadmissible que ce soit France-Antilles Guadeloupe qui interroge la Martinique sur ses formations et on lui a raccroché au nez.

Devant l'urgence de la parution de l'article, les journalistes de France-Antilles ont fait avec ce qu'ils avaient. Effectivement, ce n'est pas tout à fait normal, ils ont sorti des informations complètement fausses et nous nous apprêtons à faire un rectificatif. Nous sommes en train de rechercher la personne qui a raccroché au nez de France-Antilles, le directeur de France-Antilles nous donnera cette réponse très certainement dans la journée, nous saurons donc qui a eu ce comportement très peu professionnel au niveau de l'Université. La répartition des fonctions au sein de l'entreprise ne nous concerne pas, que le personnel de France-Antilles appelle de Guadeloupe, de Martinique ou d'ailleurs, ça ne devrait pas nous poser de problèmes pour répondre à des questions. Après, se pose peut-être la question du cheminement qui a été adopté par France-Antilles, peut-être ne se sont-ils pas adressés à la bonne personne. Il existe un service de communication de l'Université des Antilles qui est parfaitement identifié à leur niveau, ils étaient censés passer par ce service. Apparemment, ce n'est pas ce qu'ils ont fait. Je pense qu'il y a eu au départ une erreur de leur part et ensuite une réponse de notre part qui n'était pas non plus adéquate. Cela sera corrigé par un rectificatif mais il est important que l'on sache les erreurs qui ont été commises à notre niveau ainsi que celles de France-Antilles au départ pour éviter que cela ne se renouvelle.

Mme Dominique ROGERS (*CFVU pôle Martinique*) – Vous voulez dire que vous avez besoin que nous vous transmettions un document rectifié par nos soins ou on peut supposer que la Guadeloupe a forcément en son sein une DOSIP qui connaisse l'offre de formation de l'Université des Antilles ? Je ne crois que l'on ait besoin d'appeler la Martinique pour connaître l'offre de formation de la Martinique, tout de même ?

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Cette démarche n'émanait pas de nous mais de France-Antilles qui a décidé d'appeler des personnes sur chaque pôle. C'est bien pour cela que je vous dis qu'il y a des problèmes de tous les côtés. Il faut les régler afin que cela ne se reproduise plus et que France-Antilles puisse contacter directement le service de communication qui pourra relayer à la DOSIP ou aux organes compétents pour donner les bonnes réponses.

Mme Dominique ROGERS (*CFVU pôle Martinique*) – J'imagine une campagne de presse, que ce soit non seulement un démenti mais une campagne en télévision qui permettra de contrebalancer l'effet extrêmement négatif de l'information qui a été donnée. Nous sommes à quinze jours de la fermeture de

la plateforme. Vous imaginez l'effet ? Il faut en quinze jours trouver les moyens d'apporter les solutions. Il ne s'agit pas d'un petit entrefilet dans France-Antilles mais bien d'un travail équivalent qui permette de compenser quelque chose qui est extrêmement préjudiciable. J'ai bien compris que vous n'étiez pas responsable – sinon de manière très partielle – de ce que vous nous dites. La réalité c'est tous les collègues qui ont travaillé et les familles qui attendent des informations précises ne les ont pas.

M. le Président Eustase JANKY – Mme LEMOINE puis je répondrai.

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU pôle Guadeloupe*) – Je vais un peu au-delà de cette question mais il y a tout de même un lien. De qui est composé notre service de communication? Pour certaines problématiques, on nous sollicite beaucoup en nous disant qu'on ne sait pas à qui s'adresser à l'Université des Antilles quand on a besoin d'un sujet sur telle thématique, de contacter le chercheur ou l'équipe de recherche qui travaille sur telle ou telle chose. A priori, c'est pour ça que France Antilles Guadeloupe a quelques personnes qui sont déjà interrogées, les gens qui travaillent sur telle ou telle thématique... ça ne semble pas clair pour les gens de l'extérieur.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – En tout cas, pour France-Antilles c'était très clair, ils ont eu l'information très tôt, cela a été fait. Pour la communauté, il y a un chargé de mission à la communication qui a été nommé par le Président, son arrêté a été diffusé largement à tous les personnels de l'Université, c'est M. NAGAU. Il y a également une commission composée à égalité de collègues enseignants, enseignants-chercheurs – je ne me souviens plus très bien de sa composition – sur le pôle Guadeloupe et le pôle Martinique. Chaque collègue est chargé de missions précises, cette cellule de communication couvre tous les aspects de communication : le site web, les réseaux sociaux, la presse écrite, la presse télévisée etc. Le référent c'est M. NAGAU qui re dispatche ensuite les informations aux différents membres de sa commission et qui travaille activement sur les deux pôles ; à ne pas confondre avec les éventuels chargés de communication des pôles. Les pôles, en tant que pôles universitaires, peuvent aussi avoir leur communication propre. Moi, je parle de la communication de l'Université des Antilles. Maintenant si le pôle Martinique et le pôle Guadeloupe souhaitent communiquer sans faire appel à ce service, ils le peuvent s'ils ont des personnes référentes en la matière. A ce moment-là, cela ne concerne plus l'Université des Antilles.

M. le Président Eustase JANKY – Je voudrais dire que si certains collègues ont des liens privilégiés avec les médias, il faudrait quand même faire très attention. S'ils peuvent donner de vraies informations, je suis d'accord. On ne détient pas toujours toute la vérité, il faudrait donc que ces collègues se rapprochent des personnes les plus aptes à donner ces informations. Je pense que c'est très important, il ne faut pas répondre à toutes les questions posées par les médias de façon abrupte, c'est ainsi que l'on commet des erreurs. C'est pareil, quand on me demande de signer des papiers en toute rapidité dans mon bureau, entre midi et deux heures, c'est le meilleur moyen de faire des erreurs. Nous sommes maintenant extrêmement vigilants. Concernant la campagne de presse, Mme ROGERS, il y aura un démenti qui sera fait. Je pense même qu'il est un peu tard parce que c'est déjà passé dans les oubliettes. Il faut trouver les personnes qui ont commis l'erreur avant de faire le démenti. Par ailleurs, je pense que si vous allez sur Parcours Sup...

Mme Dominique ROGERS (*CFVU pôle Martinique*) – C'est le démenti qui est urgent.

M. le Président Eustase JANKY – Mme ROGERS, il y a des choses très importantes à faire et je ne pense pas que les étudiants se soient basés sur cet article pour faire leur choix. M. GIRARDIN envoie régulièrement des informations sur la plateforme, donc je ne suis pas sûr que cet article ait réellement freiné les étudiants. Il n'a pas eu l'impact dont vous parlez. Personnellement, j'avoue que j'ai très peu entendu parler de cet article en Guadeloupe. Ce n'est peut-être pas le cas en Martinique, toujours est-il

que ça n'a effrayé ni les étudiants martiniquais ni les parents car nous avons un taux de vœux relativement élevé sur les deux pôles. Il y aura un démenti qui sera fait mais personnellement, je n'irai pas à la télévision pour reprendre l'information. Reprendre l'information signifierait que l'on revient sur les choses, il y a des gens qui ne comprendront pas et qui voudront rester dans l'erreur. Je pense que si les étudiants ont oublié cet article et font leurs vœux naturellement, il faut faire le moins de bruit possible. C'est mon avis personnel.

M. Justin DANIEL (V/P Commission recherche pôle Martinique) – Mme FRANCOIS-HAUGRIN souhaite s'exprimer.

M. le Président Eustase JANKY – Une dernière question avant de clôturer ce CAC car nous avons beaucoup de retard. Je rappelle qu'à 12h30, j'ai une visioconférence particulièrement importante avec le Ministère au sujet de Parcours sup, je vais devoir vous laisser à 12h30. Mme FRANCOIS HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P pôle Martinique) – M. GEOFFROY vient de dire qu'il y a une communication de l'Université et une communication des pôles, que ces derniers peuvent faire leur communication indépendamment de l'Université. Je pense avoir bien compris. Je suis particulièrement interpellée par cette conception de l'Université car il me semble que l'Université est composée de ses deux pôles universitaires qui constituent l'Université des Antilles. Il y a effectivement une cellule de communication qui a été mise en place au niveau de l'établissement, à égalité de personnel des deux pôles universitaires. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire plus d'une fois mais je le rappelle encore : il eût été intéressant d'interroger le pôle sur la constitution de cette commission. Vous m'avez déjà dit c'est vous qui mettiez en place les commissions au niveau de l'Université et que je devais m'occuper des commissions que je mettais en place sur le pôle. Là encore, en matière de concertation, je ne pense pas que ce soit le plus favorable pour notre établissement.

D'autre part, il y a des chargés de communication sur les pôles universitaires, je pense qu'il serait vraiment judicieux qu'ils soient partie prenante de la cellule de communication puisqu'ils sont le plus à même d'exprimer les besoins ou les orientations en matière de communication pour les pôles universitaires – qui je le rappelle – constituent l'Université des Antilles. Il n'y a pas une Université des Antilles d'un côté et des pôles universitaires de l'autre, ce serait complètement incohérent... ubuesque. Je ne comprends pas cette façon de concevoir notre Université. Je vous avais interpellé sur cette commission parce que notre chargée de communication, n'avait pas reçu les éléments d'informations sauf celui qui lui disait qu'elle n'avait plus aucun droit sur la page Facebook de l'établissement. Vous m'aviez répondu que la personne responsable de la communication que vous avez nommée, prendrait contact avec elle. A ce jour, personne n'a pris contact avec elle. Je pense que ça aurait pu éviter ce type de désagrément que nous avons eu avec cet article. Pour terminer sur ce supplément de France-Antilles, les formations y sont présentées mais il y a également une longue interview de vous, M. le Président. J'ai du mal à comprendre votre réponse dès la 1^{ère} question sur le bilan que vous faites de votre 1^{ère} année d'exercice. Vous dites très justement que l'Université s'est engagée dans la voie du changement, qu'elle poursuit ses missions malgré les quelques difficultés rencontrées avec le pôle Martinique » (*donc on stigmatise le pôle Martinique*) à savoir tout un ensemble d'éléments : « la mise en place du système d'informations numériques, l'ouverture du nouveau site de l'UA, l'accréditation des formations et de la recherche, la mise en place de Parcours sup etc. » C'est peut-être la formulation qui n'est pas bonne mais là aussi, à mon sens, c'est très pénalisant pour le pôle Martinique. Tous ces éléments viendraient de difficultés rencontrées avec le pôle Martinique. Je veux croire, M. le Président, qu'il s'agit d'une erreur d'interprétation de vos propos et là aussi il y a matière à demander une rectification des éléments qui sont apportés. Merci.

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN, je pense qu'il y a un problème de formulation car ce sont des projets... vous avez cité des projets mais pas des points de différents. Pour revenir à ce que vous a dit M. GEOFFROY concernant la communication sur les pôles, je pense qu'il faut d'une part prendre une décision au niveau central, d'autre part il faut d'une équipe au niveau polaire qui transmette plus facilement certains éléments à certains collègues. Pour être logique, il faut que le démarrage de la communication soit central. Pour ce qui est du lien entre les équipes qui travaillent sur les pôles et la commission, je pense que nous sommes des gens intelligents, si la personne responsable de la commission n'a pas fait la démarche, il appartient à la personne d'aller vers le responsable de la commission. Qu'est-ce qui empêche à quelqu'un de faire le 1^{er} pas vers l'autre ? Je ne vois pas l'inconvénient. Nous sommes dans la même Université, il appartient à chacun de faire un effort pour faire en sorte que les choses avancent. Ça m'embête de savoir que des personnes restent campées sur leur position et ne fassent pas un pas vers l'autre. Nous sommes en train de sectoriser, ce n'est pas ce qui est prévu au niveau de l'Université. Je pense qu'il y a peut-être des incompréhensions qu'il faudrait lever pour faire en sorte que les pôles fonctionnent avec l'Université, avec le central et que les personnes responsables de la communication polaire entrent en communication avec le responsable de la commission de l'Université pour que nous puissions travailler ensemble. M. GEOFFROY a dit qu'il y a des choses que nous pouvons faire en local, mais c'est à la marge. Les vraies informations doivent transiter par l'Université. Je ne serai pas plus long, nous allons passer au point suivant parce que nous avons beaucoup de travail ce matin. Nous passons au CAC restreint aux enseignants. Merci à ceux d'entre vous qui nous laissent.

(Séance levée à 11h15)